

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : FIN-2025-JL/VG/LD

DECISION N° 2025/15 Demande de subvention - Travaux d'agrandissement du terrain de rugby

Le Maire de Grand-Couronne,

Vu L'article L2122-22, 26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

La ville souhaite investir dans un projet d'agrandissement du terrain de rugby visant à transformer un terrain existant afin qu'il réponde aux normes strictes de la Fédération Française de Rugby (FFR) et soit classé dans une catégorie supérieure. Cela permettra d'accueillir des matchs de championnat à un niveau plus élevé, tout en offrant des installations modernes et adaptées aux exigences des compétitions officielles.

A ce stade, ce projet s'évalue à 107 630.00 € HT comprenant les travaux de terrassement, création de mur de soutènement en bloc béton, l'installation de clôtures...

Le projet d'agrandissement s'inscrit donc dans une démarche ambitieuse visant à offrir un stade de rugby moderne, sécurisé et conforme aux normes des compétitions de haut niveau, tout en ayant un impact positif sur la communauté locale.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie et son montant s'élève à 107 630.00 € HT soit 129 156,00 € TTC.

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : FIN-2025-JL/VG/LD

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

Projet : Agrandissement terrain rugby	Montant HT de l'opération
Travaux d'aménagement pour mise en conformité	61 630.00 €
Fourniture et pose de clôture	46 000.00 €
TOTAL	107 630.00 €

Considérant les dépenses d'un montant de 107 630,00 € HT pour le projet d'agrandissement du terrain de rugby.

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie pour cet investissement évalué à 107 630.00 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 28 Mars 2025

Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale

